

LA RECTRICE DE L'ACADEMIE DE NICE

ARRÊTÉ COLLECTIF PORTANT INSCRIPTION AU TABLEAU D'AVANCEMENT

VU le code général de la fonction publique ;

VU le décret n° 92-1189 du 6 novembre 1992 relatif au statut particulier des professeurs de lycée professionnel ;

Arrête :

Article 1er : Les 73 professeurs de lycée professionnel classe normale dont les noms suivent sont inscrits sur le tableau d'avancement pour l'accès au grade de la hors classe du corps des professeurs de lycée professionnel au titre de l'année 2025, ils sont nommés professeurs de lycée professionnel hors classe au 1er septembre 2025 :

NOM USUEL	NOM DE FAMILLE	PRÉNOM	DISCIPLINE
HRIGUEN	HRIGUEN	MAROUANE	génie industriel structures métalliques
STURM-ORTIZ	ORTIZ	LAURENCE	Economie et gestion option communication et organisation
BAELE	BAELE	SYLVIE	coiffure
VERBRUGGE	PELLETIER	CECILE	Economie et gestion option commerce et vente
LAMOTTE	DELOGE	MARIE-SAMUELLE	sciences et techniques médico-sociales
ANDREINI	ANDREINI	PASCAL	génie mécanique - maintenance de véhicules
LUIGGI	CHIRAX	SEVERINE	Economie et gestion option commerce et vente
DERAIL	DERAIL	BERTRAND	génie mécanique - maintenance de véhicules
PILATE	PILATE	LIONEL	génie électrique : électrotechnique
AMMARI	AMMARI	DALILA	Economie et gestion option communication et organisation
GIOIA	GIOIA	GERALDINE	anglais lettres
MAZIN	CULOUSCOU	CATHERINE	Economie et gestion option commerce et vente
HAUTOT	HAUTOT	OLIVIER	hôtellerie restauration option techniques culinaires
BOURSIER-MENON	BOURSIER	SOPHIE	mathématiques sciences physiques
JOURDET	JOURDET	EMMANUELLE	espagnol lettres
ACETI	ACETI	FREDERIC	génie mécanique - maintenance de véhicules
LOPEZ	LOPEZ	PHILIPPE	génie civil construction et économie

ESQUIVE	ESQUIVE	NICOLAS	mathématiques sciences physiques
JARRIAULT	JARRIAULT	AXEL	génie mécanique option construction
GEHIN	GEHIN	NADINE	lettres histoire géographie
TOUBAL	BOUAZIZ	MARIE-CHRISTINE	sciences et techniques médico-sociales
BENALI	BENALI	YAZID	Economie et gestion option comptabilité et gestion
MARTI	HAON	FREDERIQUE	lettres histoire géographie
VIEIRA	VIEIRA	JEAN PIERRE	génie mécanique - maintenance de véhicules
LIGNAC	LIGNAC	XAVIER	maintenance des systèmes mécaniques automatisés
MARGARETO	ALLEREAU	PASCALE	Economie et gestion option comptabilité et gestion
BARRUET	BARRUET	STEPHANE	mathématiques sciences physiques
GAGNAIRE	GAGNAIRE	DAVID	génie civil construction réalisation d'ouvrage
REMUSAT	REMUSAT	CHRISTOPHE	mathématiques sciences physiques
GOSELIN	GOSELIN	JEROME	mathématiques sciences physiques
DUPLAIX	DUPLAIX	DAMIEN	génie mécanique option construction
SAYOU	SAYOU	FABIEN	sciences et techniques médico-sociales
PIGNATARI	TONAZZI	STEPHANIE	lettres histoire géographie
PETITJEAN	PETITJEAN	CHRISTOPHE	hôtellerie restauration option techniques culinaires
BOTELLA	BOTELLA	ALEXANDRA	lettres histoire géographie
DIMARCO	DIMARCO	DAVID	génie industriel structures métalliques
MARTIN	MARTIN	JOHNNY	biotechnologies : santé environnement
MEYER	RAUCAZ	MARIE-JOSEPHE	Economie et gestion option commerce et vente
CRENN	CRENN	VINCENT	Economie et gestion option commerce et vente
DELERUE	DELERUE	JEAN-CHRISTOPHE	mathématiques sciences physiques
CHATRON	CHATRON	INGRID	mathématiques sciences physiques
BINACCHI	GUERRA	EMILIE	lettres histoire géographie
SANCHO	SANCHO	STEPHANE	génie mécanique option productique
ROLLET	ROLLET	SEBASTIEN	Economie et gestion option commerce et vente
BIANCOTTO	BIANCOTTO	REGIS	mathématiques sciences physiques

PAGE	BOET	ISABELLE	hôtellerie: services et commercialisation
FLORIOT	FLORIOT	GERALD	réparation et revêtement en carrosserie
SAADA	SAADA	BEYA	mathématiques sciences physiques
HUART	HUART	JEROME	génie mécanique option productique
LEROY	GUIEU	CAROLE	lettres histoire géographie
DELENNE	FUSTEC	LARA	biotechnologies : santé environnement
LEMAITRE	LEMAITRE	ANNE	Economie et gestion option commerce et vente
BERTRAND	BERTRAND	FLORENCE	Economie et gestion option commerce et vente
SALMON	SALMON	NADEGE	biotechnologies : santé environnement
SANTUCCI	SANTUCCI	STEPHANIE	mathématiques sciences physiques
MENU	MENU	SACHA	Economie et gestion option comptabilité et gestion
DESCHAMPS	BOTTEX	FLORENCE	anglais lettres
ORTOLAN	RONCO	CECILE	lettres histoire géographie
MURAT	MURAT	LOIC	génie mécanique option construction
NAOUAR	NAOUAR	MOURAD	Economie et gestion option commerce et vente
LABADIE	LABADIE	NICOLAS	génie civil construction et économie
RAFFY	RAFFY	CLEMENT	génie civil équipement technique énergie
ELIAS	ELIAS	FREDERIC	mathématiques sciences physiques
PLINE	PLINE	SOPHIE	lettres histoire géographie
RAUDET	RAUDET	VANESSA	lettres histoire géographie
BONIFASSI	BONIFASSI	ANNE	éducation artistique et arts appliqués
LIGORRED	LIGORRED	BENOIT	génie civil équipement technique énergie
MARINO	MARINO	CHRISTOPHE	conducteurs d'engins de travaux publics
VERVEUR-MANFREDI	VERVEUR	ANNE-MARIE	Economie et gestion option communication et organisation
BORGEL	BORGEL	ALBERT	éducation artistique et arts appliqués
GUILLON FREDIANI	GUILLON	SANDRINE	anglais lettres
AYALA	AYALA	VIRGINIE	lettres histoire géographie
MICHEL COLLIER	MICHEL	NADINE	Economie et gestion option commerce et vente

Article 2 : Le classement de chacun des intéressés dans son nouveau grade fera l'objet d'un arrêté ultérieur.

Article 3 : Le présent arrêté est affiché pendant une durée de deux mois à compter de la date de signature dans les locaux du Rectorat 53 avenue Cap de Croix, 06181 Nice (accueil) et sur l'Intranet académique (Intracom/Bulletin académique).

Article 4 : Le secrétaire général de l'académie de Nice est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Nice, le 04/07/2025

La rectrice de l'académie de Nice

Natacha CHICOT

SIGNE

VOIES ET DÉLAIS DE RECOURS

Si vous estimez devoir contester cette décision, vous pouvez former :

- soit un recours gracieux ou hiérarchique,
- soit un recours contentieux devant la juridiction administrative compétente. Ce recours n'a pas d'effet suspensif.

Si vous avez d'abord exercé un recours gracieux ou hiérarchique dans un délai de 2 mois à compter de la notification de la présente décision, le délai pour former un recours contentieux est de 2 mois* :

- à compter de la notification de la décision explicite de rejet du recours gracieux ou hiérarchique ;
- ou à compter de la date d'expiration du délai de réponse de 2 mois dont disposait l'administration, en cas de décision implicite de rejet du recours gracieux ou hiérarchique.

Dans les cas très exceptionnels où une décision explicite de rejet intervient dans un délai de 2 mois après la décision implicite — c'est-à-dire dans un délai de 4 mois à compter de la notification de la présente décision —vous disposerez à nouveau d'un délai de 2 mois* à compter de la notification de cette décision explicite pour former un recours contentieux.

En cas de recours contentieux, vous pouvez saisir le tribunal administratif au moyen de l'application informatique « Télerecours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr.

* 4 mois pour les agents demeurant à l'étranger.

NOTA

- La part des femmes parmi les agents promouvables à la hors classe des professeurs de lycée professionnel est de 46,77 %, la part des hommes est de 53,23 %.

- La part des femmes parmi les agents inscrits sur le tableau d'avancement à la hors classe des professeurs de lycée professionnel est de 49,32 %, la part des hommes est de 50,68 %.